



Protocole sur l'Egalité Professionnelle & Salariale entre les Femmes & les Hommes

Paris, Le 5 juin 2008

Déclaration du syndicat Sud Ratp

S'il est un principe qu'il convient bien de réaffirmer, voire de conforter à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de mai 1968 et des bouleversements sociaux qui en ont découlés, c'est bien celui de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, et ce bien au-delà du seul périmètre de l'égalité professionnelle.

La récente décision du TGI de Lille est là pour nous rappeler combien cette égalité était fragile, que ce soit dans les comportements individuels et culturels, ou plus généralement dans une société Française encore bien archaïque sur cette question et toujours ancrée dans une conception patriarcale de la société qui tend à reléguer le statut des Femmes au rôle de mère et d'épouse.

La notion même d'égalité restera toujours la meilleure garantie à apporter aux Femmes et à leur libération, face à l'enfermement dans leur seule condition. Déclarer que « les Hommes sont réputés naitre et demeurer libres et égaux en droits » n'a de sens qu'en rappelant que dans notre pays plus d'un Homme sur deux est une Femme !

Considérer les Femmes à l'égale des Hommes, et inversement, participe aussi à assurer leur émancipation. C'est donc en luttant pour une société plus juste, où tous les Hommes et toutes les Femmes auraient les mêmes droits, et les mêmes opportunités, que SUD n'hésite pas à s'inscrire dans le Féminisme.

Si SUD regrette que la contre réforme de notre régime spécial de retraite est aussi été l'occasion d'un recul social pour les Femmes de la RATP – dans le cadre de négociations tripartites - SUD se garde bien de mélanger les genres pour se dédouaner d'un sujet qui s'est débattu ailleurs qu'à l'occasion des négociations sur l'égalité professionnelle & salariale entre les Femmes et les Hommes, et qui devait bien se combattre ailleurs dans le cadre du maintien en l'état de notre régime spécial de retraite que certains ont cru bon devoir négocier, pour ne pas dire de marchander.

Nous laisserons donc à d'autres le soin de détourner le sens d'un protocole qui n'a jamais abordé la question des avantages familiaux de retraite - non sans rappeler que SUD était Le seul syndicat à refuser de s'asseoir à la table des négociations Tripartites du 21 novembre 2007, là où la L'histoire de la Vraie vie a commencée.

SUD, qui a voulu conforter et renforcer l'égalité professionnelle & salariale entre les Femmes et les Hommes de la RATP, tout au long de la négociation de ce protocole – assume pleinement son engagement à s'y inscrire, tout en réaffirmant son combat contre toutes les formes de discriminations.

Si les contraintes de la maternité doivent être prises en compte professionnellement, et justement compensées sans jamais discriminer les femmes, SUD considère que la parentalité est une notion universelle qui s'applique autant aux Hommes qu'aux Femmes, et qu'à ce titre tous les droits qui lui sont liés doivent être aux bénéficiaires des Femmes comme des Hommes au seul choix de leur mode de vie.

Ainsi, toute réglementation qui réserverait la charge d'élever les enfants aux seules Femmes serait non seulement discriminatoire et contraire à la directive européenne du 5 juillet 2006 - relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre Hommes et Femmes en matière d'emploi et de travail - mais elle contribuerait également à enfermer les Femmes dans leur rôle de mère, parfois en opposition avec leurs aspirations sociales.

C'est pourquoi SUD entend dès aujourd'hui - tout particulièrement à l'occasion de la signature du protocole sur l'égalité professionnelle et salariale entre les Femmes et les Hommes – revendiquer l'extension des soins enfants aux hommes, sans restriction des droits qui sont conférés aux Femmes dans le cadre d'un vrai progrès social.

Nous invitons donc tous les salariés de la RATP à utiliser dès aujourd'hui le bénéfice des soins enfants en cas de besoin, tout en prévenant la Direction de la RATP que toute restriction de ces droits nous inviterait à reconsidérer notre engagement, car l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes ne doit pas être le prétexte d'un nivellement par le bas !

Par ailleurs, notre organisation syndicale qui s'est toujours dit favorable à la seule mise en place d'accords majoritaires, profite de l'occasion pour s'engager à retirer sa signature de tout protocole d'accord qui recueillerait moins de 50% de représentativité, sauf à engager une consultation des salariés.

Contrairement à d'autres qui se disent attachés à l'exercice de la démocratie, par l'information des agents et leur consultation, en revendiquant la mise en place d'accords majoritaires tout en validant des accords minoritaires sans consultation, SUD ne se contente pas de vains mots contredits dans la réalité.

Tout en informant les salariés SUD les invitera à prendre connaissance du protocole sur l'égalité professionnelle & salariale entre les Femmes et les Hommes, et à se forger leur propre avis sur la question car leur intelligence restera toujours le meilleur rempart face aux Boni-Menteurs.

SYNDICAT SUD/RATP - 3, rue Rampon 75011 PARIS
Tél : 01 58 76 56 24 - 01 58 76 56 25 - Fax : 01 58 76 56 28